SIEA DES DEUX RIVES

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL

DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026 à 18h30

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal de la séance du 31 aout 2026
- Délibération : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables Eau Potable
- Délibération : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables Assainissement Collectif
- Délibération : Subvention opération actualisation diagnostic Assainissement Collectif
- Délibération : Autorisation signature président - bail location locaux mairie Podensac

Monsieur le Président Didier AUDOIT déclare la séance ouverte à 18h30 et constate que le quorum est atteint (12 membres présents, 2 procurations, 1 absent excusé).

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Eric ROBLAIN (Cérons), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Magali DERLINCOURT (Saint Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT ; Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Léonus JUVENAL

Absent excusé (1) : Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Mme Marilys DEJOUA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Assistaient également à cette séance Séverine MOESSARD et Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 31 aout 2026 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets de délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

***

DELIBERATIONS

Flavie REMAUT présente les admissions en non-valeur faisant l'objet des deux décisions suivantes (35-2026 pour le budget eau potable et 36-2026 pour l'assainissement collectif).
Elle rappelle que c'est le comptable public (Service de Gestion Comptable LA REOLE) qui a transmis une liste de créances irrécouvrables à la suite des différentes étapes de recouvrement.

Afin de maximiser les chances de recouvrement, il est primordial de fiabiliser la qualité du tiers débiteur (nom, prénom, date et lieu de naissance) et lorsque cela est possible il faut saisir un tiers solidaire.
Séverine MOESSARD précise qu'un tiers solidaire désigne une personne qui est légalement tenue de payer une dette à la place ou conjointement avec le débiteur principal (exemple : le conjoint).

Flavie REMAUT ajoute que pour une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) via la banque ou l'employeur puisse être réalisée par le trésor public, il faut que la somme à payer soit au minimum de 130€.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture des 2 délibérations (35 et 36) et les soumet au vote.

***

Délibération 35-2026
L'an deux mille vingt-six, le jeudi 08 octobre, à 18h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 1er octobre 2026, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Eric ROBLAIN (Cérons), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Magali DERLINCOURT (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT ; Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Léonus JUVENAL.
Absent excusé (1) : Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
Votants 14 (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors délégué CDC)
Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

35-2026 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Service Eau Potable SIEA des 2 RIVES

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1617-5 et R.2342-4 relatifs au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable,

- Vu la demande du comptable public, le SGC de La Réole, concernant l'admission en non-valeur de certaines créances devenues irrécouvrables,
- Considérant que les diligences nécessaires ont été entreprises par le comptable public et que ces créances n'ont pu être recouvrées,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'admission en non-valeur desdites créances,
-

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

DECIDE :

- **D'admettre en non-valeur** la créance listée en annexe pour un montant total de 1 849,70€, correspondant à des titres de recettes émis sur les années 2015-2016-2019 et 2022 et restés irrécouvrables.
- **De mandater la dépense correspondante** sur l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

***

Délibération 36-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 18h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical 1er octobre, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Eric ROBLAIN (Cérons), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Magali DERLINCOURT (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT ; Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Léonus JUVENAL.
Absent excusé (1) : Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint.
Votants 14 (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors délégué CDC)
Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

N°36-2026_ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Service Assainissement Collectif SIEA des 2 RIVES

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1617-5 et R.2342-4 relatifs au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable,
- Vu la demande du comptable public, le SGC de La Réole, concernant l'admission en non-valeur de certaines créances devenues irrécouvrables,

- Considérant que les diligences nécessaires ont été entreprises par le comptable public et que ces créances n'ont pu être recouvrées,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'admission en non-valeur desdites créances,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicale, à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'admettre en non-valeur** la créance listée en annexe pour un montant total de 4 344.52€, correspondant à des titres de recettes émis sur les années 2018-2021-2022 et 2023 et restés irrécouvrables.
- **De mandater la dépense correspondante** sur l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

***

Monsieur Didier AUDOIT rappelle l'opération 435 actualisation de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif inscrite au budget.
Cette délibération demande l'autorisation aux membres du conseil pour déposer les demandes de subvention auprès des organismes (ex : agence eau).

Thierry FERNANDEZ (Béguey), demande si lorsque qu'une opération de voirie est faite par la commune, les réseaux en dessous sont mis à neuf ?
Flavie REMAUT précise que ce n'est pas forcément fait.
« Avant » cela était souvent le cas, afin que tout soit neuf (réseaux et voirie) et aussi car il y avait beaucoup plus de subventions.
Aujourd'hui, les subventions sont quasi nulles et il convient avec le budget propre à l'assainissement de s'attacher à mettre à neuf ou réhabiliter un réseau ancien/fragile, qui ne correspond pas forcément à un programme de voirie communal.
Didier AUDOIT ajoute qu'il est important que les mairies et le syndicat travaillent en étroite collaboration et que les programmes respectifs soient connus le plus en amont possible pour essayer si possible de faire coïncider les travaux si les intérêts sont communs.

Le président profite de cette question pour aborder le sujet des rétrocessions des lotissements. Cela consiste à transférer la propriété des espaces communs (routes, trottoirs, réseaux d'eau, d'assainissement ou d'éclairage, pluvial...) du secteur privé vers le domaine public de la commune et su syndicat pour les réseaux d'eau et d'assainissement collectif.
Il est important qu'il y ait une collaboration étroite mairies/syndicat en amont des projets de construction et lors d'une demande de rétrocession.
Michel ARMAGNACQ (Cérons) ajoute que même lorsque ces échanges ont lieux, y compris et surtout avec le lotisseurs, ces derniers ne respectent pas les préconisations pour la construction des réseaux, et le lotissement restera privé, non rétrocédable.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 37-2026
L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 18h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical 1er octobre, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Eric ROBLAIN (Cérons), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Magali DERLINCOURT (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT ; Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Léonus JUVENAL.
Absent excusé (1) : Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
Votants 14 (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors délégué CDC)
Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

N° 37-2026 _ Autorisation donnée au président pour signer tous les documents relatifs à la demande des subventions pour l'opération 435 actualisation de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif

Monsieur le Président rappelle que des travaux d'investissements sont prévus au budget l'opération 435 actualisation de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif

Le Comité syndical est, par la présente, amené à se prononcer sur une autorisation donnée à Monsieur le Président lui permettant de signer tous les documents se rapportant à ces dossiers et notamment de déposer les dossiers des demandes des subventions auprès des organismes concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, pour l'opération 435 actualisation de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif

- Autorise Monsieur le Président à déposer les demandes des subventions et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

***

Le président rappelle qu'il est proposé de renouveler le contrat de location (bail) avec la mairie de Podensac pour une durée allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 pour un loyer global annuel (incluant un forfait de participation aux charges de fonctionnement) de 5500€ (pas de TVA).

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 38-2026
L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre, à 18h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical 1er octobre, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Eric ROBLAIN (Cérons), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Magali DERLINCOURT (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT ; Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Léonus JUVENAL.
Absent excusé (1) : Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)
Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
Votants 14 (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors délégué CDC)
Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

38-2026 _ Autorisation donnée au président pour signer le contrat de location de locaux à la mairie de Podensac 2027-2028

Monsieur le Président rappelle que le siège du SIEA des 2 rives est situé depuis 2018 dans des locaux appartenant à la mairie de Podensac, situé au 11 place Gambetta 33720 Podensac (surface 100m2).

Ainsi, il est proposé de renouveler le contrat de location pour une durée allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 pour un loyer global annuel (incluant un forfait de participation aux charges de fonctionnement) de 5500€ selon le montant selon le projet de bail annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer le bail pour la location des locaux situées au 11 place Gambetta 33720 Podensac et de réaliser les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

INFORMATIONS DIVERSES

REPAS SIEA
Didier AUDOIT précise que le repas entre élus sera planifié dès lors que le nouveau délégué de Cadillac sur Garonne sera nommé.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.
Michel ARMAGNACQ demande un point d'avancement sur les travaux d'assainissement à proximité de la RPA de Cérons.
Flavie REMAUT précise que le cabinet est en train de finaliser l'étude pour ces travaux. La consultation sera faite d'ici la fin de l'année et les travaux vraisemblablement au cours du 1er semestre 2027.

La séance est levée à 19h14.

M. AUDOIT Didier (Rions) - Président	Marilys DEJOUA (Podensac) – secrétaire de séance
	